



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



AFD  
AGENCE FRANÇAISE  
DE DÉVELOPPEMENT

# L'analyse développement durable

au service des ODD



© NEMERUD MENTERS

#MondeEnCommun

# Le dispositif « analyse et avis développement durable » : un outil d'alignement aux Objectifs de développement durable

Pour améliorer l'intégration des enjeux de soutenabilité de manière transversale dans ses opérations de financement, l'AFD s'est dotée d'un mécanisme spécifique. Créé dès 2014, le dispositif « analyse et avis développement durable » (AADD) est aujourd'hui la clé de voûte qui assure l'alignement des opérations de l'AFD aux Objectifs de développement durable (ODD).

Il repose sur trois principes de l'Agenda 2030 :

# 1

## Accroître les impacts et impulser des projets transformationnels

Il s'agit de garantir la conception de projets de qualité, à impacts positifs, qui intègrent le principe fondamental de « ne pas nuire ».

# 2

## Favoriser les synergies entre ODD

L'AADD interroge systématiquement la capacité des projets à répondre aux défis environnementaux, sociaux et économiques, tout en tenant compte de la gouvernance. Il prend ainsi en compte les interactions entre les ODD mises en avant par les Nations unies.

# 3

## Promouvoir des réponses adaptées à chaque contexte

Grâce à une analyse nuancée des enjeux propres à chaque territoire, le dispositif dépasse une approche quantitative des contributions aux ODD. Il tient ainsi compte des problématiques d'accès à la donnée auxquelles de nombreux secteurs ou géographies sont confrontés.



### UN CADRE COMMUN POUR LE GROUPE AFD

En 2021, le Groupe a engagé un chantier de convergence des dispositifs d'analyse développement durable afin de rendre plus cohérentes les approches développées par l'AFD et ses filiales Proparco et Expertise France. L'AFD a accompagné ses filiales dans l'adaptation de la méthodologie aux spécificités de leurs activités, partenaires, clients et financements respectifs.

Après une période de test à l'automne 2022, le Groupe disposera dès 2023 d'un cadre commun d'analyse développement durable. Ceci permettra de favoriser la progression des impacts des opérations financées et de renforcer la cohérence et la redevabilité du Groupe.

### UN OUTIL AU SERVICE DE LA FINANCE DURABLE

En 2020, le groupe AFD a mis en place un cadre d'émission obligatoire conforme aux standards de l'International Capital Market Association (ICMA). Il permet au Groupe d'émettre des obligations ODD (« SDG Bonds »).

Pour ne financer que des projets considérés comme alignés avec le développement durable, les notations du dispositif analyse et avis développement durable constituent l'un des critères d'éligibilité des actifs.

Pour en savoir plus, [CLIQUEZ ICI](#).



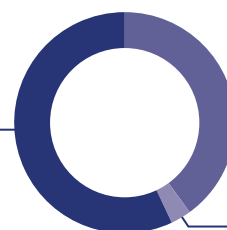
Entre 2018 et 2022,

**200** projets en moyenne

ont fait l'objet d'un avis indépendant de développement durable chaque année,

soit **80%** des octrois en volume


































**57%** ont reçu un avis favorable (ou un visa)



**40%** ont reçu un avis favorable avec recommandations

**3%** ont reçu un avis réservé ou négatif

# Analyser les projets selon 6 dimensions et 17 ODD

Piliers	Dimensions	ODD	Finalités
PLANÈTE	 <b>BIODIVERSITÉ</b>	   	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer l'état et la préservation des écosystèmes</li> <li>Élaborer ou consolider un cadre politique, réglementaire et de gouvernance favorable à la biodiversité qui prend en compte les populations locales</li> </ul>
	<b>CLIMAT</b>	  	<ul style="list-style-type: none"> <li>Garantir l'alignement du projet avec l'Accord de Paris et les enjeux climatiques bas-carbone du territoire en accompagnant le partenaire dans une trajectoire de décarbonation de long terme</li> </ul>
	 <b>a. Atténuation</b>  <b>b. Adaptation</b>	   	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contribuer à l'adaptation du territoire ou du secteur dans lequel le projet intervient, notamment par le renforcement de capacité et la prise en compte de l'incertitude climatique</li> </ul>
HUMAIN	 <b>SOCIAL</b>	       	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir le lien social en réduisant les inégalités multidimensionnelles et en favorisant l'inclusion</li> <li>Lutter contre les vulnérabilités face aux crises et aux tensions sociales</li> <li>Intégrer dans les projets une approche fondée sur les droits humains</li> </ul>
	 <b>GENRE</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser l'égalité femmes-hommes en levant les barrières à un accès équitable, durable et effectif des femmes aux biens et aux services essentiels de qualité</li> <li>Accompagner des changements structurels de la société vers une plus grande autonomisation des femmes et une égale représentation dans les espaces de décision</li> </ul>
ÉCONOMIE ET GOUVERNANCE	 <b>ÉCONOMIE</b>	    	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser la structuration d'une économie durable et résiliente, moins consommatrice en ressources naturelles et respectueuse des limites planétaires</li> </ul>
	 <b>GOUVERNANCE</b>	 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagner la maîtrise d'ouvrage selon ses besoins pour assurer la pérennité des effets du projet</li> <li>Favoriser l'émergence de modes de prise de décision basés sur la consultation et la participation</li> <li>Valoriser des projets de gouvernance dans des secteurs structurants comme la justice et la fiscalité</li> </ul>

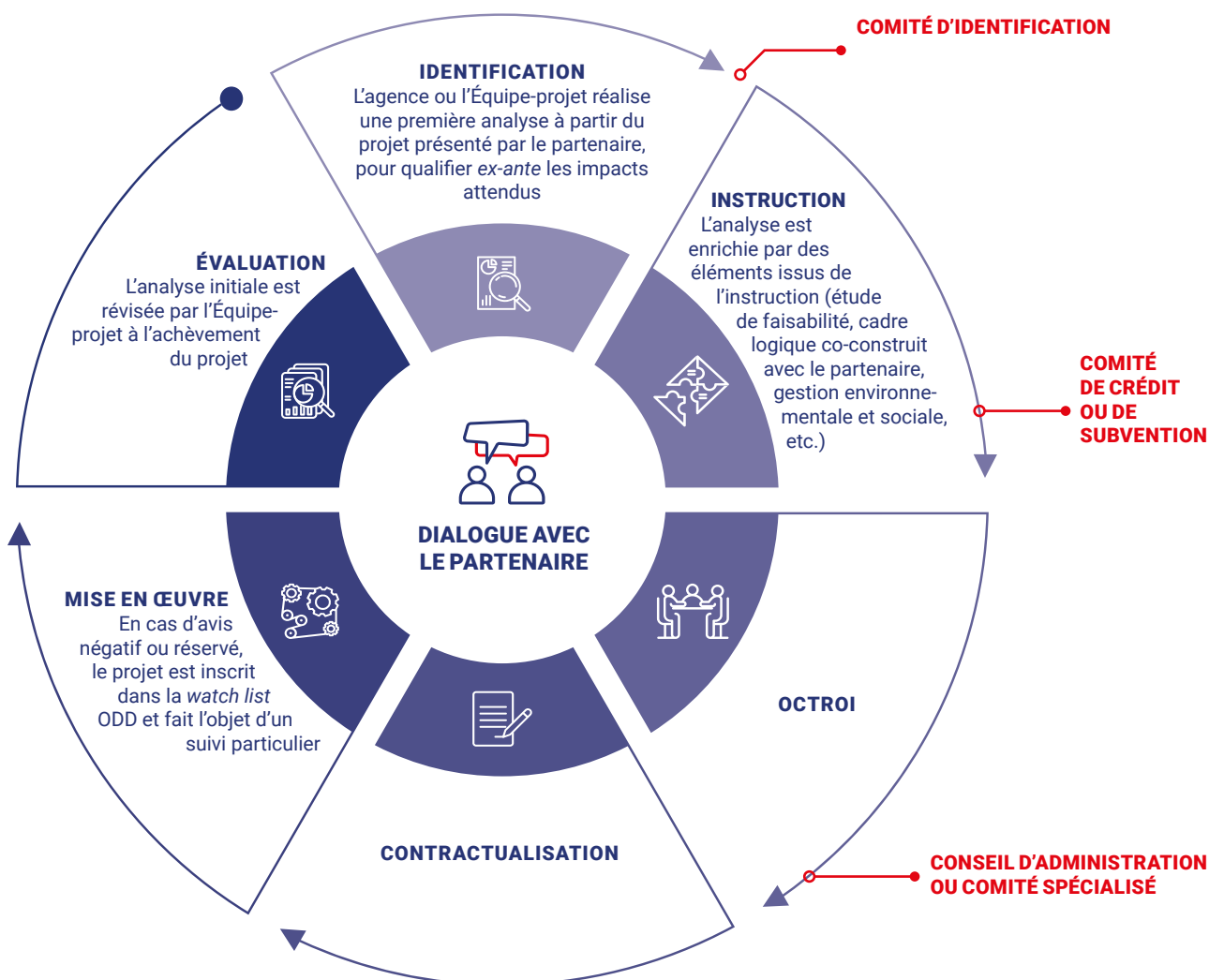
Des grilles de notation qualifient les impacts escomptés sur chacune de ces dimensions. Ces grilles sont adaptées à tous les types d'opérations financées par l'AFD (prêts, subventions) et applicables à tous les secteurs.

Pour les consulter, [CLIQUER ICI](#).



# Qui fait quoi dans le dispositif?

Le processus d'analyse et d'avis développement durable débute dès l'identification du projet, dans le dialogue avec le partenaire, et s'étend sur toute la durée du cycle de projet.



## COMITÉ D'IDENTIFICATION

Formalise le mandat d'instruction

- La cellule analyse et avis développement durable (ADD) souligne des points d'attention relatifs aux enjeux de durabilité.
- Alerte précoce : si un avis négatif est envisagé, un arbitrage est demandé auprès du Comité exécutif de l'AFD sur la poursuite de l'instruction.



## COMITÉ DE CRÉDIT OU DE SUBVENTION

Définit le mandat de négociation

- Un avis provisoire développement durable formel est présenté par la cellule ADD (négatif, réservé, favorable avec ou sans recommandations).



## CONSEIL D'ADMINISTRATION OU COMITÉ SPÉCIALISÉ

Approuve l'octroi du financement

- Un avis développement durable définitif est émis par la cellule ADD et annexé à la note aux instances de décision.
- En cas d'avis définitif négatif ou réservé, un comité d'arbitrage est organisé avec la DG avant présentation aux instances de décision.

## QUELS PROJETS FONT L'OBJET D'UNE ANALYSE ET D'UN AVIS DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

Tous les projets financés par l'AFD font l'objet d'une analyse développement durable, à l'exception des opérations dont les effets directs ne peuvent être qualifiés :

- aides budgétaires globales ;
- financements FISONG destinés aux ONG ;
- cofinancements de projet via un mécanisme de reconnaissance mutuelle des procédures entre bailleurs.
- fonds d'études ;
- financements FICOL destinés aux collectivités territoriales ;
- garanties ;
- instruments de sorties de crise et des financements soumis à un cadre spécifique ;

L'avis développement durable s'applique quant à lui aux opérations entrant dans le champ de l'analyse et d'un montant supérieur à 1,5 millions d'euros pour les subventions et de 5 millions d'euros pour les prêts.

---

## Pour un monde en commun

---

L'Agence française de développement (AFD) met en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale. À travers ses activités de financement du secteur public et des ONG, ses travaux et publications de recherche (Éditions AFD), de formation sur le développement durable (Campus AFD) et de sensibilisation en France, elle finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et résilient.

Nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud. Nos équipes sont engagées dans plus de 4 000 projets sur le terrain, dans les Outre-mer, dans 115 pays et dans les territoires en crise, pour les biens communs – le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable (ODD). Pour un monde en commun.



**2023**

[www.afd.fr](http://www.afd.fr)

Twitter : @AFD\_France - Facebook : AFDOfficiel - Instagram : afd\_france

5, rue Roland-Barthes -75598 Paris cedex 12 -France

Tél. : +33 1 53 44 31 31